Date de transmission de l'acte: 05/02/2025
Date de reception de l'AR: 05/02/2025
022-212202147-DE_2025_002-DE
A G E D I

Délibération N° DE_2025_002

Département des Côtes d'Armor
Commune de Plouézec

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 janvier 2025

DATE DE LA CONVOCATION : 24 janvier 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 23
Présents : 16
Votants : 20

Le vingt-neuf janvier deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Armand LE JOUANARD.

Etaient présents : Monsieur Gilles PAGNY, Monsieur Armand LE JOUANARD, Madame Sophie GRAEBER, Monsieur Patrick REMY, Madame Christine FAVENNEC, Monsieur David THIESSARD, Madame Véronique ROLLAND, Madame Marie-Françoise MARJO, Monsieur Nicolas HELLO, Monsieur Thierry ANDRE, Madame Edith BOCHER, Monsieur Brendan LE FAUCHEUR, Monsieur Stéphane MOIGNET, Monsieur David POMMELET, Monsieur Michel BRULARD, Monsieur Fréderic DUPONT

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Madame France HERY représentée par Madame Sophie GRAEBER, Madame Joëlle BEAUVERGER représentée par Madame Marie-Françoise MARJO, Madame Emmanuelle LE JEUNE représentée par Madame Véronique ROLLAND, Monsieur Erwan SERVIGET représenté par Monsieur David POMMELET

OBJET : 2.1-Cession d'un terrain communal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que par courrier, en date du 17 novembre 2024, et Madame et Monsieur LE FOLL Alain ont fait part de leur souhait d'acquérir le chemin n° 161 en section ZK situé au lieu-dit Run Lan.
Par lettre valant avis du domaine en date du 10 décembre 2024, la direction générale des finances publiques évalue la valeur vénale de la parcelle agricole cadastrée ZK n°161 d'une superficie de 405 m² à 120 € HT hors droits et charges.

Monsieur le maire propose au conseil municipal la vente de la parcelle ZK 161 au prix de 144 € TTC, les frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil municipal est appelé à délibérer sur ce dossier.

Le Conseil municipal

Vu le Code général des Collectivités territoriales

Vu l'avis du domaine en date du 10 décembre 2024,

Entendu l'exposé du maire

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de vendre à Madame et Monsieur Le Foll Alain, un terrain communal cadastré

Date de transmission de l'acte: 05/02/2025
Date de reception de l'AR: 05/02/2025
022-212202147-DE_2025_002-DE
A G E D I

ZK n° 161, d'une superficie de 405 m², au prix de 144 euros TTC, frais d'acte en sus.

- AUTORISE le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

La Secrétaire de séance,
Madame Véronique ROLLAND

Le Maire,
Gilles PAGNY,

MAIRIE DE PLOUÉZEC
22470

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.